



## Traité 'Halla

### Michna 5 - Chapitre 2

הַמִּפְרִישׁ חֲלָתוֹ קִמַּח, אֵינָהּ חֲלָה, וְגִזַּל בַּיָּד כֹּהֵן.  
הָעֶסָה עֲצָמָה, תֵּיבֵת בַּחֲלָה.  
וְהַקִּמַּח, אִם יֵשׁ בוֹ כִּשְׁעוֹר,  
תֵּיבֵת בַּחֲלָה,  
וְאִסוּרָה לְזָרִים,  
דְּבָרֵי רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ.  
אָמְרוּ לוֹ:  
מִעֲשָׂה וּקְפֹשָׁה זָקֵן זָר.  
אָמַר לָהֶם:  
אִף הוּא קִלְקַל לְעֲצָמוֹ, וְתִקֵּן לְאַחֲרָיִם:

Si l'on prélève la 'Halla sur la farine elle n'a pas de valeur (il faut la prendre sur la pâte) ; si le Cohen l'acceptait indûment, ce serait un vol. Cette même pâte (dont la 'Halla a été prélevée indûment en farine) reste soumise au droit de 'Halla. Quant à la farine remise indûment, si elle a la mesure voulue, elle est à son tour soumise à la 'Halla (une fois pétrie), et elle est interdite aux non-Cohen. Tel est l'avis de Rabbi Yehochoua. On lui raconta qu'il arriva à un Ancien (érudit) non-Cohen de la saisir. Il s'est non seulement fait tort à lui-même, répondit-il (puisque'il a été puni) ; mais il a pu encore induire d'autres en erreur (par son mauvais exemple).



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)